

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 22 Janvier 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le Lundi 22 Janvier 2024 à 20h à la Mairie de CHATEAU LA VALLIERE sous la Présidence de M. GAUTHIER Jean Claude, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. GAUTHIER Jean Claude, M. MERCHIER Gérard, Mme HABERT Roberte, M. GIRARD Etienne, Mme GAUTHIER Nathalie, M. DARONDEAU Valéry, M. HUGUET Raphaël, M. LEVERT Benoit, Mme GAUTHIER Marie-Laure, M. CHAPIN Bernard, Mme DEPOIX Patricia, M. DELAUNAY Emmanuel, M. BOUZEAU Yannick.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme RAIMBEAULT Sandrine qui a donné pouvoir à Mme GAUTHIER Nathalie,
Mme HELIERE Sophie qui a donné pouvoir à M. LEVERT Benoit,
Mme DE MASCAREL Caroline qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Jean Claude,
Mme WECLEWICZ Catherine qui a donné pouvoir à Mme DEPOIX Patricia.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

ETAIENT ABSENTS :

M. DARONDEAU Valéry a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- FINANCES :

*** RESTES A REALISER**

Le Maire donne la parole à Mme HABERT qui présente les restes à réaliser suivants, en dépenses et en recettes, au 31 Décembre 2023 :

Budget Communal :

Dépenses :

Compte 2131/281	Bâtiments	3 996,00 €
Compte 2151/367	Sécurisation écoles	288,00 €
Compte 2151/368	Parc loisirs Intergénérationnel	22 697,52 €

	Total	26 981,52 €

Recettes :

Compte 1321/366	DSIL Aumoneries	83 734,15 €

	Total	83 734,15 €

Budget Camping :

Etat néant

*** LEGS PERCHET, AUTORISATION AU MAIRE POUR LA VENTE DES BIENS**

N° 2024-001

Le Maire informe le Conseil Municipal que les biens du Legs Perchet sont en cours de vente.

Le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser :

- à accepter l'offre d'acquisition de la maison ferme et définitive net vendeur à 158 000 € (au lieu de 165 000 € dans l'évaluation du notaire),
- à négocier éventuellement les prix de vente,
- à signer les actes de ventes,
- à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

Une discussion s'engage entre élus. Le Maire clôt le débat en précisant que, lors de chaque vente, il informera le conseil du prix obtenu.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (3 votes contre M. CHAPIN Bernard et Mme DEPOIX Patricia qui porte le pouvoir de Mme WECLEWICZ Catherine), autorise le Maire :

- à accepter l'offre d'acquisition de la maison ferme et définitive net vendeur à 158 000 € (au lieu de 165 000 € dans l'évaluation du notaire),
- à négocier éventuellement les prix de vente,
- à signer les actes de ventes,
- à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

- CAMPING : CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (A.O.T.) DU CAMPING AVEC LA SOCIETE ONLYCAMP SAS POUR 7 ANS (SAISONS 2024 A 2030)

N° 2024-002

Le Maire donne la parole à M. MERCHIER. Celui-ci présente la convention portant autorisation d'occupation temporaire du camping avec la Société ONLYCAMP SAS pour les saisons 2024 à 2030. La durée de la convention d'occupation temporaire est de 5 mois chaque année : elle court du 1^{er} mai au 30 septembre. Les frais de fonctionnement et d'entretien seront à la charge de l'exploitant pendant leur période d'ouverture, la commune gardera à sa charge les bâtiments, l'élagage des arbres, les contrôles de sécurité, le paiement de la taxe des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte la conclusion de la convention ci-joint,
- et autorise le Maire à signer cette convention et toute pièce relative à cette opération.

- DIVERS : BIBLIOTHEQUE :

*** TARIFS BIBLIOTHEQUE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024**

N° 2024-003

Le Maire présente ce dossier, il rappelle que, par délibération n° 2023-059 du 11 décembre 2023, le conseil municipal a entériné la création d'une régie de recettes « BIBLIOTHEQUE ».

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- décide de reprendre à compter du 1^{er} janvier 2024 le tarif annuel par famille fixé par la Bibliothèque, c'est-à-dire 19 €, payable à l'adhésion, puis chaque année à la date anniversaire de l'adhésion,
- précise que les livres ou les documents perdus devront être remboursés à leur prix d'achat,
- et autorise le Maire à signer tous documents concernant cette décision.

* APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

N° 2024-004

Le Maire présente ce dossier.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve le règlement intérieur de la Bibliothèque ci-joint,
- et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- QUESTIONS DIVERSES

- Convention de disponibilité signée avec le SDIS : Le Maire explique qu'il a signé cette convention avec le SDIS pour faciliter la disponibilité d'un agent communal par ailleurs sapeur-pompier volontaire au SDIS d'Indre-et-Loire. Cette convention l'autorise à partir en intervention sur ses heures de travail.

- Prime de pouvoir d'achat pour les agents : Le Maire explique avoir saisi pour avis le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion. Une fois son avis reçu, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer.

- Changement des limites de la Commune : Le Maire informe les membres présents de la réception de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2024 portant modification des limites territoriales des communes de Château-la-Vallière et Couesmes. Il rappelle que les deux parcelles concernées appartiennent :

- pour la F 68 à l'indivision VEAUZY Hubert / EVEN Amélie,
- pour la F 73 à la Commune de Château-la-Vallière.

La procédure est terminée.

- Réunion Publique ABC (Atlas Biodiversité Communal) : M. DARONDEAU informe les membres présents que la commune de Château-la-Vallière a été retenue avec les communes de Benais, Langeais et Bourgueil pour créer un inventaire communal des espèces faune et flore.

La réunion publique est prévue le jeudi 15 février à 18h30 à la Salle des fêtes de Château-la-Vallière pour une présentation.

Tous les habitants intéressés sont invités.

Les thèmes évoqués seront :

- le recensement de la faune et de la flore de notre commune,
- les animations organisées dans la commune en lien avec ce recensement des espèces.

- Bons à la naissance : Le Maire informe les membres présents de la dénonciation, à l'initiative de la Caisse d'Épargne, de la Convention de Partenariat pour la distribution et le paiement de « Bons à la naissance », avec effet au 31 décembre 2023.

- Déplacement Antenne Télécom : Le Maire explique qu'une antenne télécom (Bouygues, SFR, Free), qui se trouve sur le terrain Pivoin, doit être démontée et déplacée. L'entreprise en charge de ce projet a trouvé un terrain communal idéalement placé (angle sud/est du cimetière). Cette entreprise propose d'acheter le terrain (environ 200 m²) et de prendre en charge le renforcement du chemin d'accès pour permettre le passage d'une grue de 100 tonnes. Le Maire n'y voit pas d'inconvénients et propose de délibérer sur ce sujet lors du prochain conseil municipal. Il précise que l'emplacement de cette antenne est important pour une bonne réception des usagers.

- Séance de Cinéma : M. MERCHIER précise que 37 personnes sont venues pour cette première séance, c'est un bon début. La prochaine séance aura lieu le jeudi 15 février à 15h, le film « Chasse gardée » sera diffusé.

- Fédération des véhicules d'époque : le Maire a reçu une demande de la Fédération des véhicules d'époque. Il leur a donné son accord pour stationner place du Champ de Foire lors de rallyes auto. Deux panneaux sont offerts et seront installés aux entrées de ville.

- **Remerciements** : Le Maire a reçu un courrier du Rando-Club remerciant le Conseil Municipal pour la subvention accordée.

- **Aire de co-voiturage** : En réponse à une question, M. DARONDEAU précise que deux panneaux indiquant l'aire de co-voiturage ont été apposés.

- **Legs Perchet** : En réponse à une question, le Maire précise qu'aucune liquidité n'a encore été versée et que des lignes budgétaires spécifiques seront créées sur 2024.

- **Office de Tourisme** : En réponse à une question, le Maire répond que c'est la Communauté de communes qui gère le tourisme et qu'actuellement il n'y a plus d'office de tourisme sur la commune.

- **Collecte des déchets** : la collecte des déchets est perturbée depuis plusieurs semaines, ce matin le Maire a demandé un passage en urgence pour les rues non ramassées vendredi. Depuis le 1^{er} janvier c'est la CC TOVAL qui gère ce service.

- **Inauguration du Centre de Loisirs** : Le Maire indique qu'elle aura lieu le 23 février en fin d'après-midi. Les invitations seront transmises prochainement.

- **Prochaines dates de réunion** : Le Maire demande aux adjoints de réunir leurs différentes commissions rapidement pour préparer le budget.

- Commission des Finances comptes administratifs et comptes de gestion le 12 février à 18h30,

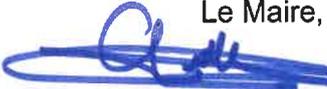
- Commission des Finances pour les budgets le 27 février à 18h30.

- **Prochain Conseil Municipal** : Le lundi 19 février pour la validation des comptes administratifs et des comptes de gestion (sous réserves), puis le lundi 11 mars pour les budgets (sous réserves).

Le Secrétaire de séance,


Valéry DARONDEAU

Le Maire,


Jean Claude GAUTHIER